

**2014-04-080-DGS**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

**nomenclature: 3.1**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 MAI 2014**

### **OBJET: ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT ESTIENON**

L'an deux mille quatorze, le treize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### **PRESENTS**

M. LESPAGE, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

#### **EXCUSES**

M. PERRET	procuration à	M. LESPAGE
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	Mme CAMBRONERO
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE-DEFLANDRE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33



**2014-05-080-DGS - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT ESTIENON**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable en date du 20 décembre 2013 à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 novembre au 9 décembre 2013 inclus, et relative au classement dans la voirie communale des voies, réseaux divers et espaces verts du lotissement ESTIENON.

Aussi, il convient d'acquérir auprès de l'Association Syndicale Libre des propriétaires des lots du lotissement ESTIENON les parcelles cadastrées section AI n° 1596, 1597, et 1598 d'une superficie totale de 13 518 m<sup>2</sup> constituant les voies, réseaux divers et espaces verts du lotissement ESTIENON.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 20 décembre 2013,

Vu l'avis des Domaines en date du 21 mars 2014,

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'Association Syndicale Libre des propriétaires des lots du lotissement ESTIENON en date du 28 novembre 2011 relative à la cession à la Commune de Tarnos, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section AI n° 1596, 1597, et 1598,

Vu la délibération du 19 septembre 2013 relative au lancement de la procédure d'intégration,

Vu la délibération du 12 février 2014 relative au classement dans le domaine public des voies, réseaux divers et espaces verts du lotissement Estienon,

Vu la délibération du 09 avril 2014 relative à la désignation de Madame NOGARO, Première Adjointe, pour représenter la commune dans les actes en la forme administrative.

**DELIBERE**

**DECIDE** d'acquérir auprès de l'Association Syndicale Libre des propriétaires des lots du lotissement ESTIENON les parcelles cadastrées section AI n° 1596, 1597, et 1598 d'une superficie totale de 13 518 m<sup>2</sup> constituant les voies, réseaux divers et espaces verts du lotissement ESTIENON,

**DIT** que cette acquisition se fera à l'euro symbolique,



**AUTORISE** Madame NOGARO à signer ledit acte.

**Vote: 33**

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 mai 2014

Le Maire

